

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **7 septembre 2011**

Décision n° **B-2011-2595**

commune (s) : Bron

objet : Quartier Parilly - Contrat de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2011 - Approbation d'une convention - Participation financière 2011

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Rapporteur : Monsieur Charrier

Président : Monsieur Michel Reppelin

Date de convocation du Bureau : mardi 30 août 2011

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : jeudi 8 septembre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, M. Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Buna (pouvoir à M. Bouju), Mme Guillemot (pouvoir à M. Philip), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Crimier (pouvoir à M. Barral), Arrue (pouvoir à Mme Besson), Barge, Sécheresse, Desseigne (pouvoir à Mme Vullien), Mme Peytavin, MM. Blein (pouvoir à Mme Frih), Assi, Julien-Laferrière, David G., Sangalli (pouvoir à M. Reppelin).

Absents non excusés : MM. Rivalta, Lebuhotel.

Bureau du 7 septembre 2011**Décision n° B-2011-2595**

commune (s) : Bron

objet : **Quartier Parilly - Contrat de cohésion sociale (CUCS) - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Programmation 2011 - Approbation d'une convention - Participation financière 2011**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 24 août 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.11.

La Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) constitue un axe d'intervention prioritaire de la convention d'application de Bron Parilly du Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) d'agglomération, approuvé pour la période 2007-2009, prolongé par l'Etat à 2 reprises jusqu'au 31 décembre 2010 par voie d'avenant, puis jusqu'au 31 décembre 2014.

Cette prolongation s'applique aux conventions locales d'application du CUCS ainsi qu'à toutes les conventions-cadre de GSUP.

La convention de GSUP, signée par l'Etat, la Communauté urbaine de Lyon, la commune de Bron, la région Rhône-Alpes et l'Office public de l'habitat (OPH) du Rhône engage les partenaires sur les objectifs suivants :

- améliorer la gestion urbaine et le cadre de vie :

- poursuivre la valorisation de l'image du quartier et développer son attractivité au quotidien, pour les habitants actuels et futurs,
- améliorer le traitement de la mécanique sauvage, des épaves et des encombrants,
- accompagner le renouvellement urbain, agir en amont, en aval et pendant toute la phase opératoire,
- renforcer et optimiser les modes de gestion existants,
- territorialiser les actions à conduire,
- rendre compte et évaluer.

- favoriser la participation des habitants facteur de lien social :

- conduire des actions de formation de sensibilisation et de responsabilisation des habitants et des usagers,
- positionner la maison du projet comme un outil d'explication permanente du projet urbain,
- soutenir les agents de proximité.

- améliorer la sécurité et assurer la tranquillité de tous.

Concernant l'année 2011, la programmation de GSUP de la commune de Bron pour le quartier Parilly s'inscrit dans les orientations de la convention-cadre mentionnée ci-dessus, et plus particulièrement dans la continuité du travail partenarial engagé autour du plan propreté et de la résolution des difficultés rencontrées dans le cadre de la collecte des déchets.

Le coût global des opérations définies et retenues par les différents partenaires concernés pour l'année 2011 est estimé à 629 790 € TTC avec un engagement financier pour la Communauté urbaine de 20 420 €.

Le tableau récapitulatif des actions à mener pour l'année 2011, détaillant le montant prévisionnel de chacune et la répartition financière entre les partenaires est annexé à la présente décision.

DECIDE

1° - Approuve :

a) - la programmation de gestion sociale et urbaine de proximité du quartier de Parilly à Bron pour l'année 2011,

b) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 420 € au profit de l'OPH du Rhône dans le cadre de cette programmation,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et l'OPH du Rhône définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - **Les dépenses** correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2011 et suivants - comptes 657 341, 657 480 et 657 370 - fonction 824 - opération n° 1969 selon l'échéancier suivant :

- 10 210 € en 2011,
- 10 210 € en 2012.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 8 septembre 2011.